

Allô l'Etat ?

Lors de l'Assemblée générale du 23 novembre dernier, le président de la FEDE, se demandait si le Conseil d'État tenait vraiment au partenariat social. Présent à cette occasion, le président 2023 du Gouvernement, Didier Castella, a tenu à rassurer les délégué-e-s en réaffirmant l'importance que le Conseil d'État accordait au dialogue avec ses partenaires sociaux.

La FEDE ne demande pas mieux que de croire le Conseil d'État, mais sans preuve de cette volonté, elle sera contrainte d'envisager d'autres moyens d'action pour faire entendre sa voix. Et deux dossiers récents laissent planer le doute sur la réelle volonté de dialogue du Conseil d'État.

Primes au mérite

Dans ce dossier, les positions unanimes des associations, relayées par leur faïtière, sont claires depuis longtemps. Elles ont réaffirmé, lors de la consultation, qu'elles ne voulaient pas de primes au mérite, considérant qu'une attribution objective et équitable de telles primes n'est tout simplement pas possible.

La FEDE craint que ces primes ne fassent que péjorer l'ambiance de travail en accentuant la pression, à l'encontre de l'objectif déclaré des associations de personnel qui veulent favoriser une bonne santé psychique pour tout le personnel.

Les associations s'opposent aussi aux primes collectives, considérant qu'il y a lieu de réfléchir à d'autres formes d'incitation comme des budgets pour des soupers d'équipe. Beaucoup d'entités n'ont pas les moyens de remercier par des cadeaux ou une

attention particulière leurs collaborateurs et collaboratrices. Une activité commune renforce également l'appartenance et la cohésion au sein du groupe. L'idée est de créer une forme de culture au sein de l'équipe par une activité qui encourage l'identification au groupe.

Résultat de la consultation : sous prétexte de vouloir absolument répondre à un mandat du Grand Conseil, le SPO et le Conseil d'État s'obstinent dans leur volonté de mettre en œuvre ces primes. L'État dit avoir mené sa propre consultation, mais tous les services n'ont pas été entendus et, dès lors, cette consultation n'est pas fiable.

Bas salaire

La FEDE et les associations avaient demandé à l'État de fournir un effort pour les bas salaires dans la revalorisation de 2023. Là encore, malgré les hausses annoncées, rien n'a été fait pour les bas salaires.

La FEDE va revenir à la charge pour cette revalorisation des bas salaires, considérant qu'on ne peut décemment pas laisser les moins bien lotis des collaboratrices et des collaborateurs sans solution face à la baisse drastique de leur pouvoir d'achat.

Santé et sécurité, rien ne bouge

Commission alibi, propositions des associations systématiquement écartées, sans même les discuter... Le Conseil d'État se trompe sur le fonctionnement

d'un partenariat social. Or, au vu de la gravité de la situation, un tel malentendu laisse trop de collaboratrices et de collaborateurs dans la souffrance et dans le malaise.

En juillet dernier, la FEDE s'adressait au Conseil d'État pour lui proposer une table ronde réunissant les partenaires impliqués dans la gestion de la santé et de la sécurité à l'État de Fribourg. La FEDE a réitéré cette demande dans sa réponse à la consultation relative à la révision de l'Ordonnance sur la Commission santé sécurité. Elle demandait également que l'on revoie l'organisation de la santé au sein de l'État, notamment pour se conformer à une ordonnance édictée par le Gouvernement qui prévoyait que la Commission Santé-Sécurité et la Commission OHarc fusionnent le 31 décembre 2017 au plus tard.

Le Conseil d'État n'a même pas daigné en discuter en séance avec ces partenaires sociaux. Circulez, il n'y a rien à voir ! Mais c'est aussi une politique du « deux poids, deux mesures ». Quand il est question de mettre en œuvre une loi, le Conseil d'État s'y tient rigoureusement mais ignore ses propres engagements pris par voie d'ordonnance !

Le législateur prévoit que certaines problématiques doivent être gérées paritairement. C'est le cas pour la caisse de pension ou encore pour la protection de la santé des collaboratrices et de collaborateurs. Dans ces domaines, le Conseil d'État ne fait aucune différence avec le traitement des autres dossiers. Il consulte et, finalement, décide sans tenir compte, ou

si peu, de l'avis des représentant-e-s du personnel.

Cette situation ne peut plus durer. Les organes et les commissions mises en place deviennent de plus en plus des alibis. Lors de la dernière séance réunissant le Conseil d'État et les représentant-e-s du personnel, le mécontentement était général du côté desdits représentant-e-s. L'Exécutif a transformé ces séances de discussion en simples séances d'information.

Un avenir dans le passé ?

C'est une réelle régression qui nous renvoie à un fonctionnement d'un autre temps, d'avant 1994. Ce fonctionnement, faut-il le rappeler, avait déclenché la seule grève du personnel de l'État de Fribourg.

Est-ce vraiment ce que veut le Conseil d'État? La FEDE s'inquiète vraiment de cette ignorance sociale de l'Exécutif. Elle sape la confiance du personnel envers ses élu-e-s et renforce la démotivation des collaborateurs

Et ce n'est pas la dernière newsletter publiée avant les fêtes par le SPO qui nous rassurera. En effet, à part l'annonce de l'augmentation des salaires liée au renchérissement en 2023, les autres «succès» présentés dans ce document ne sont que du vent.